



Appels à projet 2021 Soutien à la Parentalité

Afin de promouvoir les initiatives locales et départementales de soutien à la parentalité, la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et l'Agence Régionale de Santé Bretagne contribuent conjointement au financement de certaines actions dans le cadre d'un appel à projets commun.

Les actions, pour être éligibles, doivent répondre aux attendus suivants :

- Favoriser les liens parents enfants,
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment les adolescents,
- Valoriser les compétences parentales.

Les projets sont examinés en s'attachant

- A leur caractère éligible,
- A la manière dont ils prennent en compte les besoins du territoire,
- Aux services complémentaires qu'ils offrent aux parents en s'appuyant sur l'existant,
- A leur inscription dans un partenariat local opérationnel et financier,
- Au maillage des actions sur l'ensemble du territoire,
- A la manière dont ils s'inscrivent dans les orientations du schéma départemental des services aux familles et le Programme Régional de Santé.

Cette année l'Appel à Projets Parentalité se fait par une nouvelle interface numérique ELAN facilitant le traitement des demandes dont le lien est le suivant

<https://elan.caf.fr/aides>

Nous vous invitons à créer un compte et à compléter directement le dossier de demande en ligne.

Une **réunion de présentation et d'échange** est programmée en visioconférence le **28 janvier à 9h** afin vous de présenter en détail les modalités de ce nouvel appel à projets.

Si vous sollicitez des financements pour plusieurs actions distinctes, vous aurez à remplir à la fois une présentation du projet global et les différentes actions qui le composent.

Le(s) demande(s) et les pièces justificatives sont à télétransmettre avant le 1^{er} mars 2021.

Les financeurs pourront conjointement prendre position sur vos demandes et notifieront, à la suite de cet examen commun, leurs décisions respectives.

A Vannes, le 4 janvier 2021

Le comité parentalité